

# COMMUNE D' YEVRES

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 12 juillet 2017**

Le 12 juillet 2017, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 31 mai 2017, est approuvé à l'unanimité.

### **FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du détail de la répartition de prélèvement du Fonds National de Péréquation Intercommunal (FPIC), année 2017, entre la Communauté de communes du Grand Châteaudun et ses Communes membres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement ou non du FPIC pour la Commune d'Yèvres, et si oui sur la répartition, soit de droit commun, soit à la majorité des 2/3 (avec une majoration ou une diminution de 30%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le FPIC, année 2017, soit versé selon la répartition de droit commun.

### **PROPOSITION D'ACHAT DU TERRAIN A VENDRE A LA BUISSONIERE**

Monsieur le Maire demande à Madame Mélanie PERRINEAU de quitter la salle du Conseil municipal, afin qu'elle ne participe pas aux débats, puisque la délibération à prendre la concerne ainsi que son entourage familial.

Après l'exécution de cette demande, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition écrite de Mr Romain PERRINEAU pour acheter le terrain, sis à La Buissonnière et appartenant à la Commune d'Yèvres au prix de 5 000.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre le terrain à Mr Romain PERRINEAU pour la somme proposée (Mme Mélanie PERRINEAU ayant quitté la salle, n'a pas participé au vote).

### **TRANSPORT SCOLAIRE : COMPETENCE A LA REGION**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant à la convention de délégation de compétences du Département de l'Eure-et-Loir aux autorités organisatrices de second rang relative à l'exécution de services réguliers scolaires valant transfert dudit contrat à la Région Centre – Val de Loire et modification des dispositions financières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant à la convention de délégation de compétences du Département de l'Eure-et-Loir aux autorités organisatrices de second rang relative à l'exécution de services réguliers scolaires valant transfert dudit contrat à la Région Centre – Val de Loire et modification des dispositions financières et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour des raisons d'avancement de grade possible pour un Agent technique de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent sont nommés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que la Commune va recevoir un versement de 11 825.00 € au titre du fond de péréquation et indique que cette recette n'était pas prévue au budget.
- que le fond de concours de la Communauté de communes du Grand Châteaudun s'élève à 10 € par habitant et par an, soit 17 360.00 €, au bénéfice de notre Commune, pour aider à réaliser la construction, l'extension, la rénovation ou la réhabilitation d'équipements communaux. Une délibération a été prise au Conseil Communautaire du 28 juin 2017, pour cela.
- que le Pays Dunois a retenu, dans le CRST 2016-2021 (Contrat Régional de Solidarité Territoriale), lors du Conseil Syndical du 6 juillet 2017, une enveloppe de 233 200.00 € pour l'agrandissement éventuel de la salle des sports, et qu'il reste une enveloppe disponible d'environ 103 000.00 € pour financer une partie de l'aménagement possible de la Place de l'Eglise et ses abords. En revanche, la construction du terrain multisports et l'acquisition de matériel (réciprocauteur) n'ont pas été retenus. De même, la construction d'un bassin d'apprentissage de la natation à Brou n'a pas été retenu dans ce CRST 2016-2021, mais bénéficie d'une préemption sur le contrat 2022-2027.

Concernant la construction du terrain multisports, Monsieur le Maire rappelle que d'autres subventions ont été obtenues, auprès du Conseil Départemental (20 594.00 €) et de la section Tennis de l'US Yèvres (10 000.00 €). D'autre part, le fonds de concours de la Communauté de communes du Grand Châteaudun peut servir à combler une grande partie de la non-obtention de la subvention du Pays Dunois (17 360.00 € - 20 594.00 € = - 3 234.00 €).

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de se prononcer sur la réalisation effective du projet de construction du terrain multisports en 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Monsieur le Maire précise que c'est l'entreprise Sols Tech qui va faire les travaux de la construction du terrain multisports au cours des mois de septembre et octobre 2017. Le coût final de ces infrastructures sera de 34 423.00 € TTC, sur un montant total prévu des travaux de 84 377.00 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que le CRST 2016-2021 n'a pas retenu la construction du bassin d'apprentissage à la natation de Brou. Or, cet équipement lui paraît nécessaire pour nos enfants. Aussi, il demande au Conseil municipal son avis sur le renoncement au projet d'agrandissement de la salle des Sports sur ce contrat, de le décaler au prochain CRST 2022-2027, afin de permettre de le remplacer par le projet de bassin d'apprentissage sur le contrat actuel.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour cette solution, et demande à Monsieur le Maire d'en faire part à Monsieur le Président du Pays Dunois.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal :

- que les travaux de l'épicerie avancent bien.
- que le médecin a envoyé un devis précis des meubles à installer dans son cabinet. Il indique qu'il va finaliser ce devis en essayant d'obtenir une sensible diminution de son prix.
- qu'il y a un gros risque de fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2018, le nombre d'enfants en CM2 étant de 20, et le nombre d'enfants entrant en Petite Section de maternelle étant inférieur à 10. Monsieur le Maire indique qu'il faut essayer de trouver une solution au cours de la prochaine année scolaire 2017-2018.
- que Marion LETERTRE n'a pu achever sa formation de directrice d'accueil périscolaire et de centre de loisirs à temps, et qu'elle doit recommencer celle-ci à son début. La formation théorique se déroulera du 26 août au 3 septembre 2017 à Rambouillet.
- de sa satisfaction de l'implication, de l'envie de faire, de la cohésion d'équipe démontrée par les deux agents administratifs récemment recrutés.

Madame LORiot informe le Conseil Municipal que 500 lots à offrir aux enfants et adultes ont été reçus et préparés pour la journée du 14 juillet.

Madame BELNOUE demande à Monsieur le Maire si la borne sur l'aire de camping-cars est souvent utilisée et combien cela coûte à la Commune. Monsieur le Maire répond que la borne est souvent utilisée, sans que l'on en connaisse le nombre d'utilisateurs, pour le moment, et que son coût pour la Commune représente 324.00 € TTC (montant annuel de l'abonnement internet de la borne). Cependant, la Commune reçoit 1.00 € à chaque fois qu'un utilisateur recharge son véhicule en eau et électricité (pour un coût de 3.00 € pour l'utilisateur).

Madame THIROUARD informe le Conseil Municipal :

- que les habitants sont satisfaits de l'aire de jeux et du terrain de pétanque situés au square des Diablotins.
- qu'elle a remarqué à l'entrée d'une autre commune la mise en place de panneaux de la participation citoyenne et demande à Monsieur le Maire quand et où ces panneaux seront installés sur la Commune. Monsieur le Maire répond qu'ils seront installés prochainement à l'entrée de notre village, mais qu'il faut déposer auparavant, auprès du Conseil départemental, des demandes d'installation afin de s'assurer qu'aucun réseau ne gêne cette mise en place.

Monsieur SIMON informe le Conseil Municipal que la mise en œuvre d'une nouvelle organisation à la cantine scolaire, a permis d'avoir des repas servis dans une ambiance moins bruyante, et de satisfaire les enfants, ainsi que les agents.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal :

- de l'installation d'un pare-ballons supplémentaire autour du city-park du square des Diablotins.
- de la tonte et de l'égagage régulier des espaces verts.
- du démoussage effectué sur le toit de l'église situé côté nord.
- de la mise en conformité en cours du plan de secours incendie de la Maison Médicale.
- d'un remplacement de chaudière à effectuer, d'une valeur de 4 700.00 €, dans la maison Miot.
- d'un vol d'une table près du chalet.
- que les travaux de voiries prévus en 2017 ont été exécutés ; excepté ceux de la rue du Pont (à venir en septembre 2017).
- de l'installation de 3 bornes électriques, sur les 5 prévues.
- qu'il y aura un stagiaire non rémunéré du 10 au 28 juillet 2017 pour s'occuper des espaces verts.
- que l'égagage des arbres dans les écoles a été fait.
- de la mise en service d'un registre santé et sécurité au travail pour le personnel communal.
- que le traitement des dossiers d'urbanisme se fait plus lentement qu'à l'accoutumée en raison de l'inexpérience et des lacunes techniques du nouvel agent administratif, mais aussi de lui-même et de Monsieur le Maire. Cela devrait rapidement s'améliorer.

Monsieur DOUSSET informe le Conseil Municipal :

- que l'avenant avec la Région concernant le transport scolaire a été signé par le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire.
- qu'il y a eu des oublis de collecte des ordures ménagères le samedi 8 juillet dans le bourg d'Yèvres, suite à un changement d'équipe en cours de vacation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.